



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**DU RÈGLEMENT 1200-2012-PU-6
DES RÉSOLUTIONS 2017-291 et 2017-292**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, aux séances ordinaires du 19 juin et du 2 octobre 2017, adoptait le règlement suivant et les résolutions suivantes:

RÈGLEMENT 1200-2012-PU-6 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier les usages compatibles dans l'aire d'affectation *Villégiature rurale*;

RÉSOLUTION 2017-291 concernant une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 4209, boulevard de Sainte-Adèle;

RÉSOLUTION 2017-292 concernant une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 4310, rue de la Capricieuse.

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 10 octobre 2017 pour ce règlement et ces résolutions.

Le règlement et les résolutions sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 18 octobre 2017.

Le greffier, Directeur des Services juridiques

Simon Filiatreault